

Défi Duchère

Échos du Foyer Protestant de la Duchère

1^{er} trimestre 2023

309 avenue A. Sakharov—69009 Lyon

Fraternité de la Mission Populaire Évangélique de France

n° 76

Une question qui dérange....

Cette année, les députés auront à se prononcer sur une nouvelle proposition de loi sur l'immigration. Depuis 1980, ce sera la 29e. Même si l'immigration ne figure pas parmi les préoccupations principales des Français la radicalisation des opinions est bien réelle. Nombreux sont ceux qui, par intérêt électoral, agitent le drapeau noir de la « submersion migratoire » alors que la France se situe au 12e rang des pays européens pour la part des immigrés dans sa population (Le Monde du 8/12/2022). Les questions d'immigration ne devraient-elles pas faire l'objet d'une réflexion approfondie amenant à un débat, si possible apaisé, où toutes les considérations seraient prises en compte : les différents dangers encourus, les réalités géopolitiques, les chamboulements climatiques...qui poussent des millions de personnes sur les routes de l'exil ? Il est de notre responsabilité de nous saisir sérieusement de cette problématique, de poser les fondements d'une société qui pourra vivre en accord avec ses principes d'accueil et d'ouverture à l'autre. Sur les bases d'informations reflétant les réalités du terrain, dans l'honnêteté du regard que nous poserons sur nos propres dilemmes intérieurs, dans l'écoute de toutes les voix même les plus discordantes. C'est un défi auquel nous assignent les générations futures pas si éloignées.

Isabelle Sagnard

SOMMAIRE

Page 2

Le juge judiciaire et le contentieux de l'Immigration

Page 3

Réflexions sur le projet de loi "Contrôler et améliorer l'intégration"

Page 4

Touches bibliques

Page 5

Les difficultés au quotidien

Page 6

Les amalgames

Page 7

Les organismes

Page 8

Agenda

Ce numéro a une coloration particulière. Marc, membre de l'équipe journal et maquettiste, a été victime d'un AVC, ce qui ne lui permet pas de boucler ce numéro avec nous.

Nous pensons à Marc et à sa famille.

Le juge judiciaire et le contentieux de l'Immigration

Les procédures relatives à l'immigration légale ou illégale sont complexes dans la mesure où le contrôle du juge judiciaire est limité aux temps de rétention et à la prolongation des délais. Le juge en la matière est le garant des libertés. Par contre, il n'a pas à s'immiscer dans les décisions préfectorales car la juridiction compétente est alors le tribunal administratif et le Conseil d'Etat en Appel.

Ainsi donc, dans quel domaine s'exerce le contrôle du juge judiciaire ?

Il s'exerce :

- lors de l'interpellation des étrangers
- Lors des mesures d'éloignement
- Lors du placement en rétention administrative
- Lors de la prolongation de la rétention administrative
- Lors de l'assignation à résidence
- Et dans les cas spécifiques de la zone d'attente.

Le cadre dans lequel un étranger peut être interpellé ou contrôlé : C'est soit à l'occasion d'une procédure de police, infractions diverses ou contrôle d'identité.

Soit à l'occasion d'une procédure de retenue (article L611-1 du CESEDA devenu l'article L 812-1) par un contrôle de la préfecture ou par la vérification d'un titre de séjour.

Soit dans le cadre d'une procédure de contrôle d'identité qui se poursuit par une procédure de retenue.

Les avocats peuvent soulever des nullités diverses. S'il est fait droit aux nullités, les procédures tombent.

L'hypothèse de l'obligation de quitter le territoire (OQTF) :

Elle peut survenir lors d'une période de garde à vue, policiers ou gendarmes peuvent prendre attache avec la préfecture qui prend un arrêté portant obligation pour un étranger de quitter le territoire français,

- sans départ volontaire ou avec un départ volontaire après 10 jours
- avec une interdiction de retour de 1 à 3 ans
- sans interdiction de retour

Le juge judiciaire n'est pas compétent pour contrôler la légalité de la décision de la préfecture, c'est de la compétence du tribunal administratif ; ainsi en a décidé la Cour de cassation dans un arrêt du 27 septembre 2017.

Voici résumé un domaine très complexe, défini par le code de procédure pénal, notamment, qui définit le domaine d'action du juge judiciaire. Notre Garde des Sceaux a annoncé une réforme en ce domaine pour simplifier les procédures et donner des moyens supplémentaires à la Justice. Gageons que les délais de réponse des juridictions saisies apportent une plus-value au service rendu.

Jacques-Henri Fréalle

Qu'est-ce qu'un immigré ?

Selon la définition de l'Organisation des Nations unies , est immigrée toute «personne née dans un autre pays que celui où elle réside». Cette définition ne tient pas compte de la nationalité de la personne.

En France, la définition est celle retenue par le Haut Conseil à l'intégration (HCI) :

Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France.

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LE PROJET DE LOI « POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION »

« La France est fière d'être un pays d'immigration ancienne et riche de ce que cette immigration lui a apporté ».

Ainsi commence l'exposé des motifs du projet de loi présenté en conseil des ministres le 1^{er} février 2023 et déposé au Sénat avant l'examen en commission à compter du 15 mars.

Mais la France peut-elle continuer à être fière de sa politique d'immigration et de la crise de l'accueil des exilés (et non de la crise migratoire) qu'elle traverse depuis des années ?

La procédure accélérée qui est utilisée ne manque déjà pas de surprendre puisque le débat parlementaire sera tronqué.

Rappelons que le point de départ de ce projet est l'instruction en date du 3 août 2022 du ministre de l'intérieur relative aux « mesures nécessaires pour améliorer l'efficacité de la chaîne de l'éloignement des étrangers en situation irrégulière connus pour troubles à l'ordre public », instruction qualifiée par le Figaro de « Note choc de Darmanin aux préfets ». Le ton est donné.

Il se retrouve dans les articles 9 à 13 du projet de loi qui traduit globalement une volonté de considérer les personnes étrangères comme des menaces par l'instrumentalisation de la menace à

l'ordre public, l'assouplissement des protections contre les mesures de double peine ainsi que contre les obligations de quitter le territoire français (OQTF) et l'augmentation des possibilités de refus ou de retrait de titre de séjour en cas de « rejet des principes de la République ». Ne sont donc plus seulement ciblées les personnes ayant un passé pénal mais le comportement des étrangers. Par ailleurs ces notions apparaissent floues et dangereuses en ce que leur mise en œuvre dépendra du contexte médiatique ou politique et de l'interprétation variable d'une préfecture à une autre.

Dans le même temps, le gouvernement entend « assurer une meilleure intégration des étrangers par le travail et la langue ». Pour autant, la création du titre « métiers en tension », à titre expérimental, n'ouvre pas la porte à une régularisation large et sans condition. Quant à la maîtrise de la langue française sanctionnée par un diplôme, elle constitue un obstacle supplémentaire dans l'accès à un titre de séjour stable notamment pour les personnes les plus précaires socialement.

Pour tout savoir sur le sujet : <https://www.gisti.org/spip.php?article6862>

Régis Cavelier
Écrivain public, bénévole CIMADE

L'immigration : touches bibliques

L'immigration imprègne l'identité même du peuple d'Israël : il est appelé à se souvenir activement de cela en respectant à son tour l'immigré en son sein. Un exemple : la prescription du sabbat en DT 5, 14-15 lie le souvenir de la vie du peuple en Egypte avec le repos à accorder à l'étranger présent en son sein. Un livre relate une place essentielle d'une immigrée : c'est le petit livre de Ruth. Petite perle que ce livre qui met en valeur une étrangère. Elle est nommée Ruth la moabite tout au long du texte, sauf au dernier chapitre. On la retrouve, avec quatre autres femmes, dans la généalogie de Jésus dans l'évangile de Matthieu qui ouvre le Nouveau Testament. Pourquoi cette importance ? Dans le livre qui porte son nom, elle apparaît comme contre figure d'Elimélek, un habitant de Bethléem. Celui-ci s'exile en Moab, avec sa famille, à cause de la famine qui règne chez lui. Il va mourir là-bas, ainsi que ses deux fils. Ruth, à l'inverse, va quitter Moab pour suivre sa belle-mère veuve, Noémie. Celle-ci a entendu dire que Dieu s'était souvenu de son peuple et qu'il y avait à nouveau du blé et de quoi vivre. Mais elle sait que pour ses belles-filles, il n'y a aucun avenir à Bethléem. Ruth, les paroles de sa belle-mère, l'accompagne. Noémie revient sans aucune espérance, « amère ». Et c'est Ruth, au risque de sa vie, qui va faire les gestes nécessaires à la survie : elle part glaner, sans aucune

protection, au "hasard". Elle va réveiller la foi de Booz, propriétaire du champ. Celui-ci réalise que la détermination de Ruth correspond à la foi d'Abraham lorsqu'il quitte sa terre natale. Il va lui donner du blé au-delà de son attente. Noémie va alors changer de regard sur sa vie et sur la présence de Dieu, sa fidélité. Elle va décider de se désister en faveur de sa belle-fille et de lui permettre de devenir la femme de Booz. Petite histoire familiale romantique ? Beaucoup plus que cela ! Car on apprend que Ruth enfante le père du roi David. Sans elle, la chaîne généalogique du messie serait en danger. De plus, elle réveille la foi enfouie des villageois de Bethléem, à commencer par Booz et Noémie. Et si la personne immigrée, de par sa mobilisation sur ce qui est vital, nous rouvrirait un chemin pour retrouver nos racines profondes, y compris celles de la foi comme Abraham et les patriarches ? L'épître aux Hébreux nous invite à vivre de la foi, comme Abraham et les patriarches : *C'est dans la foi qu'ils sont tous morts, sans avoir obtenu les choses promises ; mais ils les ont vues et saluées de loin, reconnaissants qu'ils étaient étrangers et voyageurs sur la terre.* Alors, ensemble, personnes immigrées et personnes résidentes depuis plus longtemps dans le pays, nous pouvons nous aider à revenir à l'essentiel de ce qui fonde toute existence.

Nicole Fabre

Immigration : les difficultés au quotidien

Devant le Foyer, le mardi vers 13 h 30, se forme un groupe de 10 à 20 personnes, hommes, femmes et enfants de toutes nationalités.

Quand il fait froid ou qu'il pleut, on les fait entrer rapidement.

Il s'agit d'étrangers qui viennent demander des renseignements et un soutien de la Cimade, qui tient sa permanence.

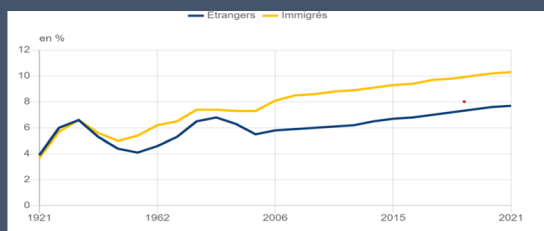
Ce sont pratiquement toutes des per-

PAPIERS



sonnes sans papiers, qui viennent se renseigner sur la possibilité de demander un titre de séjour, ou demander pourquoi elles n'ont plus de nouvelles de la Préfecture depuis leur demande de rendez-vous ou depuis le dépôt de leur

Population immigrée et étrangère en France



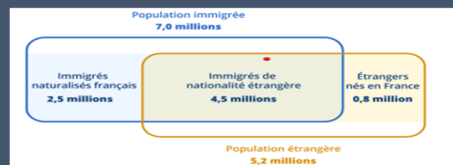
dossier.

Dans de nombreux cas, la situation est sans perspective, au moins à court-terme, car les personnes qui ont un droit évident au séjour (parent d'enfants

français, bénéficiaires du droit d'asile, conjoints de français...) ont rarement besoin des conseils de la Cimade.

Quant aux délais de traitement et d'ins-

Nombre d'immigrés et d'étrangers en 2021



truction des demandes, ils s'allongent considérablement, et créent un stress important. Les lois sur les étrangers qui se succèdent à un rythme accéléré y sont pour beaucoup.

La dématérialisation complique les démarches, et constitue un obstacle à la maîtrise du dossier par le demandeur.

Mais heureusement, une part des situations offre des perspectives, et en ce cas un appui est offert pour monter le dossier ayant des chances d'aboutir.

La Cimade offre un moment d'écoute, et surtout explique la situation : s'il n'y a pas de solution à court terme, du

moins les explications permettent de donner des perspectives et d'éclairer un peu l'avenir.

Jean Peytavin

Immigration : comment éviter les amalgames ?

Ces derniers mois, le ministre de l'Intérieur a fait plusieurs allusions pour ne pas dire amalgames entre étranger et délinquant, sous-entendant que la délinquance et la criminalité seraient ainsi une conséquence directe de l'immigration « massive » vers la France.

La revendication du lien de cause à effet entre immigration et délinquance s'appuie sur les perceptions des Français : en 2019, d'après la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH)¹, 37% des personnes interrogées jugeaient que « l'immigration est la principale cause de l'insécurité » (+3 par rapport à 2018). Les discours politiques alarmistes alimentent ces perceptions, d'autant plus s'ils émanent de responsables hauts placés comme un ministre de l'Intérieur.

L'essentiel des discours liant immigration /délinquance /criminalité est généralement fondé sur des arguments quantitatifs tels que la hausse des crimes et délits commis par des personnes immigrées, descendantes d'immigrés et étrangères ou encore la surreprésentation de ces mêmes personnes parmi les détenus en France.

Or, le taux de délinquance n'est pas plus élevé chez les personnes étrangères que chez les personnes de nationalité française bien que surreprésenté en raison notamment du « délit de faciès » et de la nature des délits commis. En effet, [selon les chiffres clés de la justice 2022](#), au 31 décembre 2021 sur 462147 condamné-e-s 16% étaient de nationalité

étrangère soit 73943 condamné-e-s et sur 81989 personnes incarcérées en prison, 18728 étaient de nationalité étrangères (22,8%).

Il est difficile d'appréhender de façon synthétique toutes les nuances et la complexité des rapports entre immigration et délinquance. Pour autant, le



Illustration : Le Cil Vert

large écho médiatique que trouvent les discours simplistes, souvent faux et imprégnés de xénophobie, faisant de l'immigration la principale cause de la délinquance, renforce la construction d'un imaginaire collectif "d'ensauvagement" Au risque d'aggraver encore les tensions sociales et de polariser le débat public sur les enjeux faussés Société et Immigration | Musée de l'histoire de l'immigration (histoire-immigration.fr).

(Extrait d'un article de l'Institut Convergence Migration)

Par Kaouatar Djemai Dawood

1. CNCDH, *Rapport 2019 sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie*, 24 juillet 2020, p.26 <https://bit.ly/3kq0yNd>

Les différents organismes intervenant dans la gestion de l'immigration

La question de l'immigration est un sujet majeur faisant intervenir de nombreux acteurs en charge d'accueillir, d'orienter, d'accompagner et d'aider à l'insertion des personnes concernées.

Ces différents acteurs, maillons essentiels de la chaîne de solidarité dans la gestion de l'immigration sont indispensables pour la coordination de l'ensemble des démarches auxquelles font

secondes, sont tous les autres organismes qui assurent des missions de nature purement solidaire. Dans cette catégorie on peut citer la CIMADE, le FORUM RÉFUGIÉ COSI, le GISTI, etc.

Les organismes étatiques

L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration : OFII

Chargé de l'immigration et de l'intégration l'OFII est un organisme important institué par l'Etat Français pour conduire la politique opérationnelle de l'immigration. L'OFII accueille, informe, renseigne et oriente l'immigrant au sujet des informations essentielles pour son projet d'installation. Comme porte d'entrée administrative, sur le territoire français, l'OFII, assure une mission capitale, car de la qualité de ce contact avec la personne fraîchement arrivée, dépend la suite de ses démarches.

Comme porte d'entrée administrative, sur le territoire français, l'OFII, assure une mission capitale, car de la qualité de ce contact avec la personne fraîchement arrivée, dépend la suite de ses démarches.

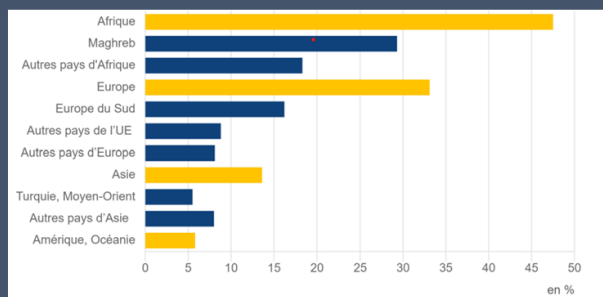
L'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides : OFPRA

Tirant son fondement des conventions de Genève relatives au statut des réfugiés et de New York, l'OFPRA, instruit, statue en toute indépendance sur toutes les démarches relatives aux demandes d'asile et de statuts d'apatride.

Les organismes non étatiques

La seconde catégorie des acteurs, essen-

Pays de naissance des immigrés vivants en France en 2021



face les personnes issues de l'immigration.

A travers cet article nous avons décidé de contribuer modestement à la mise en lumière du domaine d'intervention de ces différents organismes œuvrant de manière constructive en faveur des immigrants.

Deux types d'organismes interviennent dans la chaîne d'assistance aux immigrants. Les premiers sont institués par l'Etat, ils assurent les fonctions d'ordre administratif. On peut citer entre autres l'OFII, les Préfectures, l'OFPRA, etc. Les

tiellement les associations de type loi 1901, tels que la **CIMADE**, le **FORUM REFUGIE COSI**, le **GISTI**, ont des fonctions d'information, d'accompagnement et de défense des personnes en butte aux difficultés administratives. Elles apportent des aides de plusieurs ordres (juridique, politique et social) à toutes personnes en situation irrégulière ou les sollicitant pour divers sujets.

Au-delà du rôle et de la mission de chacun des acteurs susmentionnés, les immigrants sont de véritables acteurs de leur propre vie. Ils représentent des ac-

teurs économique, culturel, associatif, sportif apportant des contributions substantielles tant à leur pays d'origine qu'à leur pays d'accueil.

Afiwa Amedome, écrivain public



Carlos Alberto de Costa Amorim, Brésilien

Agenda du Foyer

Conseiller numérique : jeudi après-midi, en individuel et sur rdv

Cultes : les 02/03, 06/04, 04/05, 01/06 et 06/07 à 19h suivi d'un repas partagé

Groupe Abraham : 15/03, 26/04 de 20h à 22h et 26 juin avec repas tiré des sacs

Groupe de maison (autour de la Bible) : le 3ème lundi du mois : 20/03, 17/04, 15/05 et 19/06

Groupe œcuménique : le 2ème mardi du mois : 14/03, 11/04, 09/05, 13/06

Évènements :

Dîners débat 16 mars 19h : "La fin de vie !"

Assemblée Générale du Foyer : 23 mars 18h

Rencontre de la Mirly : "Travail et vie personnelle" les 1 et 2 avril, à Tassin

Assemblée Générale de la MPEF à Lyon : 3 et 4 juin

Le vestiaire « Vet'iDuch » est fermé au mois de mars pour déménagement !

Pour mener à bien l'ensemble de ces activités, un grand nombre de personnes s'engagent ! Venez rejoindre notre équipe bénévole !

Défi Duchère

N° 76—Mars 2023

ISSN : 1773-3529

Directeur de la publication : Isabelle Sagnard - Rédacteur en chef : Jacques-Henri Fréalle - Secrétaire de rédaction : Françoise Weité
Mise en page : Bernard Pillet
Distribution : Denis Costil & l'équipe des mercredis.

Foyer protestant de La Duchère - 309 avenue A. Sakharov - 69009 Lyon - foyerprotestant@lyon-duchere.com

- 04 78 35 30 66 <https://www.missionpopulaire.org/foyer-protestant-de-la-duchere/>

Défi Duchère—mars 2023



**FOYER PROTESTANT
de la DUCHÈRE**

CONVOCATION

Chère amie, cher ami,

Nous vous invitons à l'

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du « Comité Protestant de la Duchère » Foyer Protestant

le Jeudi 23 Mars 2023 à 18 Heures au Foyer Protestant

Ordre du jour :

17h30 - 18h00 : Accueil & émargement

18h00 - 19h30 : Mot d'accueil

Désignation du secrétariat et du modérateur

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24/03/2022

Rapport moral et d'orientation présenté par Isabelle Sagnard

Rapport d'activités présenté par Benjamin Mangado

Rapport financier présenté par Roland Woerner

Election du Conseil d'Administration

Pour lire le PV de l'AG du 24 Mars 2022 aller sur le site du Foyer avec le lien :

<https://missionpopulaire.org/foyer-protestant-de-la-duchere/>

Petit rappel : « **Pour rester branché, abonnez-vous au journal "Défi-Duchère" : 12€** »

Nous comptons sur vous. Amitiés à tous et à bientôt !

Le Conseil d'Administration.

Prendent part au vote les membres à jour de leur cotisation. Pour 2023, elle est fixée à 8,00 €.

Si vous ne pouvez pas être présent, merci d'envoyer votre **POUVOIR**, accompagné de votre cotisation au Foyer Protestant : 309 Av. Sakharov 69009-LYON. *Chèque à établir à l'ordre du Comité Protestant*

Je soussigné-e.....

Adresse :

Téléphone : Email :

Donne pouvoir à.....pour me représenter à l'Assemblée Générale du 23 Mars 2023 du Comité Protestant et du Foyer.

Ci-joint : Ma cotisation de 8€ ou de soutien

Comité Protestant de la Duchère-309, Avenue Andreï Sakharov 69009 Lyon
Tél : 04 78 35 30 66 foyerprotestant@lyon-duchere.com

